

NAO REPARTITION PHARMACEUTIQUE

- ▶ Après une première négociation en janvier ou la chambre patronale se présentait en comité restreint avec une proposition de 1,25 % du salaire brute sur l'ensemble de la grille pas plus. Prétextant ne pas avoir de mandat pour aller plus loin.

Nous sommes loin de la revendication fédérale de la FNIC CGT avec **un coefficient 135 à 2400 euros**.

- ▶ Une seconde réunion, avec les émissaires du capital, avait lieu le 6 mai 2026, se présentant, cette fois-ci, avec une proposition à 2 % sur l'ensemble de la grille.

Les organisations syndicales de salariés, tour à tour, prenaient la parole, en résumé, pour dire non. La FNIC CGT dénonce le fait «**que la proposition n'était même pas au niveau de l'inflation**».

- ▶ La chambre patronale n'ayant pas d'autre mandat, proposait un futur retour, par mail, le temps de consulter leur mandant.

- ▶ Une nouvelle proposition de la CSRP envoyée, par mail, le 20 mai 2026

La proposition, aussi farfelue que la façon de la soumettre, viens une fois de plus conforter le mépris qu'ont ces suppôts du capital pour les travailleuses et travailleurs de la Répartition pharmaceutique.

Et pendant ce temps-là, le SMIC augmente de 2,41 % !!!

Il serait compréhensible que, pour le tout un chacun, cela relève d'un coup de pouce de l'exécutif, mais il en est tout autre, c'est tout simplement l'application de la loi. La première inquiétude, de ce gouvernement, est de remplir les poches des actionnaires plutôt que d'aider son peuple à remplir les frigos ou les réservoirs.

Le 13 mai, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, dite INSEE, a indiqué qu'en avril 2026 l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,2 % sur un an. Or, la loi prévoit que le SMIC est, automatiquement, revalorisé lorsque l'indice des prix à la consommation augmente d'au moins 2 %.

La proposition de la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP) :

- 2,20 % pour les coefficients 135 à 190 (non cadre)
- 1,25 % pour les coefficients 300 à 800 (cadre)

La FNIC CGT ne sera pas signataire !!!
ET réclame la réouverture des Négos



- ◆ Cette proposition ne répond pas à ses revendications.
- ◆ Cette proposition est discriminante pour une partie des salariés et notamment les cadres et vient tasser une fois de plus la grille conventionnelle.
- ◆ Cette proposition est en dessous de la nouvelle revalorisation du SMIC de 2,41 %.

La FNIC CGT a, expressément, demandé la réouverture des NAO
À la suite de la revalorisation automatique du SMIC.

Mais, cette bourgeoisie peut dormir tranquille sur ses magots, elle a trouvé preneur parmi ces diseurs de bonnes aventures. Cfdt et FO sont signataires !!!